Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA SAINT-SANTIN-DE-MAURS
Numéro du lot	fd15-325
COMMUNE(S)	SAINT-SANTIN-DE-MAURS
Massif chevreuil	Bassin de Maurs
Massif cerf	UG Hors Zone

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	BROUSSAL YVES
Qualité	Propriétaire
Adresse	LA GARENNE, 15600 St Santin de Maurs
Téléphone (fixe et portable)	0780313216
Courriel	marybroussal@gmail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 200.00	Surface Totale: 1425.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2024 / 2025

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente					12		
Réalisation année précédente					12		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)					Stabilité		
Attribution théorique					10		
DEMANDE 2024 / 2025					12		

Fait le jeudi 23 mai 2024 à St Santin de Maurs Signature